

AVORTEMENT EN POLOGNE : LA LDH EST AU CÔTÉ DE LA MOBILISATION DE MASSE CONTRE L'INTERDICTION TOTALE

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 6 NOVEMBRE 2020

Depuis son arrivée au pouvoir en 2016, l'actuelle majorité en Pologne a mené plusieurs offensives parlementaires pour interdire totalement le recours à l'avortement, pourtant déjà le plus réduit en Europe avec un millier de cas par an (dans un pays de 40 millions de personnes).

Par deux fois, une mobilisation de rue de plusieurs centaines de milliers de personnes avait réussi à faire retirer des projets de lois restrictifs du calendrier parlementaire.

Le 22 octobre, contournant la voie parlementaire, le gouvernement obtenait de la plus haute instance judiciaire polonaise, son Tribunal constitutionnel, une interdiction quasi totale, y compris en cas non viabilité du fœtus (25 cas sur 1000 avortements actuels pourraient encore avoir lieu). La décision affirme que la loi de 1993 serait inconstitutionnelle.

Rappelons que le Tribunal constitutionnel a été remanié récemment par le pouvoir en place qui en a changé plus de deux tiers des juges. Les nouvelles règles de nomination ont été attaquées par la Commission européenne qui considère que c'est une atteinte à l'Etat de droit et le Conseil européen a engagé un processus au titre de l'article 7 du traité qui peut aboutir au gel des droits de vote de la Pologne.

Depuis le 22 octobre, malgré les mesures de confinement, des centaines de milliers de personnes sont descendues dans la rue pour s'opposer à la décision du Tribunal constitutionnel. Cette mobilisation se déroule partout, dans les grandes villes comme dans les petites bourgades.

Un résultat fragile et de courte durée a été obtenu avec la non publication au Journal officiel, dans les délais normaux, de la décision d'interdiction du Tribunal constitutionnel. Il n'est donc pas encore en application.

Alors qu'une partie des manifestantes et des manifestants pointent une responsabilité de l'Eglise dans la décision du Tribunal, le Vice-premier ministre, qui chapeaute les forces de police, n'a pas hésité à en appeler aux groupes liés à la droite dure pour qu'ils protègent les édifices religieux. Dangereuse stratégie de tension qui pose question sur sa conception des responsabilités publiques.

La LDH soutient le droit à l'avortement, partout, pour toutes les femmes qui veulent y recourir.

Elle veut attirer l'attention sur les effets concrets du non-respect de l'Etat de droit en Pologne.

Elle se tient au côté de toutes celles et tous ceux qui se mobilisent en Pologne, cette fois encore massivement.

Ligue
des droits de
l'Homme

FONDÉE EN 1898

